

Les langues vivantes au lycée

🕒 Une nouvelle organisation de l'enseignement

Enjeu : mettre en œuvre efficacement les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes (LV1, LV2, LV3) et mieux répondre aux exigences du *cadre européen commun de référence pour les langues*.

Mise en œuvre :

- constituer des groupes de compétences : voir fiche thématique sur les groupes de compétences
- moduler certaines périodes d'enseignement par :
 - la mutualisation des moyens horaires d'une période donnée pour organiser des plages d'enseignement plus longues dans une des deux langues du tronc commun et favoriser ainsi la conduite de projets plus ambitieux ;
 - l'organisation de stages de langue axés sur une pratique intensive de l'oral, sur la base du volontariat, pendant les vacances scolaires, en groupes restreints.

🕒 Plus d'enseignements en langue étrangère

Enjeu : diversifier les enseignements dispensés en langues vivantes ; proposer aux élèves une formation ouverte sur le monde contemporain, les autres cultures, notamment en série L, grâce au nouvel enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Mise en œuvre :

- favoriser les disciplines non linguistiques enseignées en langues étrangères ;
- mettre en place des moments d'enseignement en langue étrangère : en TPE, dans des ateliers ponctuels, par des intervenants extérieurs, lors de conférences, etc.

🎯 Apprendre en situation réelle de communication

Enjeu : mettre les élèves en situation de communication réelle et concrète en langue étrangère.

Mise en œuvre :

- mettre en place dans les établissements des espaces dédiés pour favoriser l'accès à des contenus vidéo en version originale ;
- utiliser des outils numériques nomades (baladeurs numériques audio ou vidéo, ordinateurs, ...), au sein de la classe et de l'établissement comme à la maison, via l'Espace numérique de travail (ENT) ;
- créer des jumelages numériques avec des établissements étrangers ;
- organiser des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec des établissements d'enseignement européens ou étrangers ;
- avoir recours à des intervenants en langue étrangère dans la classe comme dans l'accompagnement des élèves lors d'activités hors de la classe ;
- valoriser et favoriser pour tous les élèves les expériences à l'étranger, en intégrant les compétences acquises à cette occasion dans le passeport orientation formation et dans le livret de compétences expérimental.